

PROCES VERBAL DU 22 mars 2021

L'an **deux mil vingt et un** le **vingt-deux mars** à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur RICHIN Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS : BONNARET Vincent, CHAUSSAROT Annie, COUVREUR Fabienne, Mr DANCHAUD Patrice, GABARD Josiane, LOOCK Vincent, MAGNIER Jean-Luc, PIGNIER Emmanuelle, POUCHOL Marc RICHIN Denis, VISAGE Yves.

Mr LOOCK Vincent a été nommé secrétaire de séance.



Délibération 2021/13 plan de relance cantine
Délibération 2021/14 acceptation devis sonorisation église
Délibération 2021/15 acceptation devis nettoyage monument aux morts
Délibération 2021/16 avenant contrat ruralité
Délibération 2021/17 agrandissement de la salle polyvalente
Délibération 2021/18 acceptation RPQS 2019
Délibération 2021/19 bien de section D872
Délibération 2021/20 convention CNRACL
Délibération 2021/21 motion AMAC
Questions diverses
Informations

Délibération 2021/13 plan de relance cantine

Monsieur le maire propose au conseil municipal, conformément au décret 2021-126 du 6 février 2021 et de l'arrêté du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, de déposer une demande de subvention pour l'achat de matériel pour la cantine de l'école de la commune.

- Considérant le budget ;
- Considérant les besoins ;
- Considérant les devis reçus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis de la société central diffusion pour un montant de 1 531,75 euros HT
- ↳ Accepte le devis de l'EIRL Fraisse pour un montant de 497.60€ HT.
- ↳ Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 100 % De la dépense prévisionnelle de 2 029.35 euros HT.
- ↳ Charge le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération 2021/14 acceptation devis sonorisation église

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal de projet de sonoriser l'église. Il les informe des devis reçus.

- Considérant le budget ;
- Considérant les devis reçus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis de la SARL Gerbe Jacky pour un montant de 660 euros HT
- ↳ Charge le maire de passer commande.

Délibération 2021/15 acceptation devis nettoyage monument aux morts

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de faire nettoyer le monument aux morts et du décapage des barrières et des pierres. Il les informe des devis reçus.

- Considérant le budget ;
- Considérant les devis reçus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte les devis de l'entreprise Loock Nicolas pour :
 - Décapage de la statue 338 euros,
 - Décapage des pierres du monument 638 euros,
 - Décapage des barrières fer 1138 euros.
- ↳ Charge le maire de passer commande.

Délibération 2021/16 avenant contrat ruralité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les délibérations 2020-18 du 12 juin 2020 et la délibération 2020-31 du 18 septembre 2020 concernant le dossier « contrat ruralité » pour l'aménagement d'un point de vente pour les producteurs locaux en circuits courts dans l'ancienne épicerie de l'auberge. Il informe le conseil municipal des modifications à apporter suite à des modifications de commande de matériel et de travaux supplémentaires.

- Considérant les travaux et l'aménagement ;
- Considérant les devis reçus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis de la société central diffusion pour un montant de 6 386.26 euros HT annulant le devis accepté par délibération 2020-31 d'un montant de 6 386.30 euros HT.
- ↳ Accepte le devis de la SARL GERBE Jacky pour un montant de 667.50 euros HT.
- ↳ Charge le maire de passer commande.

Délibération 2021/17 agrandissement de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, conformément aux normes pour les établissements recevant du public, notre obligation modifier l'agencement de l'intérieur de la salle polyvalente et de créer des espaces supplémentaires. Il informe le conseil municipal du rapport et de l'estimatif de l'architecte chargé du dossier. Il rappelle la délibération 2020-37 du 18 septembre du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de Boost'comm'une ainsi que des dossiers éligibles de demandes subvention DETR, DSIL.

- Considérant le dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le dossier concernant le réaménagement et l'agrandissement de la salle polyvalente suivant le plan de financement ci-dessous :

- Dépense prévisionnelle en HT	159 600.00 euros
- Boost'comm'une (9.812 %)	15 660.00 euros
- DETR (40%)	63 840.00 euros
- DSIL (30%)	47 880.00 euros
- Part communale (20.19%)	32 220.00 euros
- ↳ Charge le maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération 2021/18 acceptation RPQS 2019

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ↳ Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- ↳ Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- ↳ Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Délibération 2021/19 bien de section D872

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de Mr et Mme DERROUCHE Patrice et Nathalie informant le conseil municipal de leur souhait d'acquérir une partie du bien de section cadastré D872.

- * Considérant la demande ;
- * Considérant la situation du terrain ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de céder une partie du bien de section cadastré D872 à Mr et Mme Derrouche Patrice et Nathalie sous réserve des résultats du référendum.
- Que les demandeur prennent à leur charge tous les frais incombant à la vente (géomètre, notaire...),
Demande la mise sous référendum

Délibération 2021/20 convention CNRACL

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu du centre de gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du centre de gestion et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Monsieur le maire donne lecture de la convention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le centre de gestion de la Creuse et la commune.
- Autorise le maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021/21 motion AMAC

- Considérant que le département n'est structurellement pas en capacité d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe : il en résulte que des élèves sont quotidiennement privés du droit à l'éducation,
- Considérant que les cartes scolaires successives manquent de sincérité puisque les moyens alloués au remplacement lors des opérations de carte scolaire ne sont pas effectivement à disposition des écoles, tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement,
- Considérant qu'une régularisation est nécessaire pour restaurer la confiance des personnels, des usagers et des élus,
- Considérant que cette régularisation ne saurait être possible sans que des moyens spécifiques soient abondés pour répondre à cette situation préoccupante,
- Considérant que 220 postes 1er degré n'ont pas été ventilés dans les départements,
- Considérant que les représentants des personnels du CTSD de la Creuse se sont unanimement opposés à la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février et demandent à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins, notamment de remplacement, qui sont structurellement de 10 ETP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Ne veut plus que des élèves soient privés d'école.
- S'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à tous les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.

Désignation des membres de la CLECT

le point est ajourné.

Questions diverses-Informations

- Monsieur le maire fait un point sur les travaux en cours ; traverse du bourg.
- Monsieur le maire rappelle au conseil municipal du transfert obligatoire de la compétence AEP à la communauté de communes en 2026 et que des réunions d'informations auront lieu.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un nouveau programme d'aides pour l'ouverture de pistes forestières. Il rappelle qu'un précédent dossier n'avait pu être concrétisé suite l'objection d'un riverain, ce qui avait eu pour incidence de priver la commune de 80% d'aides financières sur cette action. Il rappelle, d'une part, qu'aujourd'hui, ce chemin est impraticable, d'autre part, que le désenclavement des parcelles boisées facilite leurs mise en valeur, sans pour autant dénaturer l'environnement. Qu'il serait regrettable pour les riverains et la commune de ne pas profiter de ce programme d'aide. En espérant trouver un consensus à ce projet, un dossier devra être déposé prochainement.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant la phase 1 de l'étude diagnostic du réseau d'eau potable se tiendra le mardi 30 mars 2021 avec le bureau d'étude retenu.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une visite de fin de chantier du centre de secours par monsieur le sous-préfet accompagné de madame la colonel du SDIS est prévue le 7 avril 2021, selon l'application des règles sanitaires le nombre de personnes doit être limité à six.

Fin de séance 11 heures